

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 720 apportant à compter du 27 mai 1946 les arrêtés n° 314, 318 des 8 et 11 mai 1946, astreignant diverses personnes à résider à Obock, cercle de Tadjourah.

n° 720

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

TEXTE INTÉGRAL

Ont été rapportés à compter du 27 mai 1946 le arrêtés n »' 314 et 31s des et 11 mars 1946 astreignant diverses personnes à résider à Obock, cercle de Tadjoura.